

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 668

présenté par  
M. Blessig-----  
**ARTICLE 5**

À l'alinéa 3, après le mot :

« surveillance »,

insérer les mots :

« se prononce sur la stratégie et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans l'intérêt d'une bonne gouvernance, il est nécessaire de faire apparaître explicitement le terme "stratégie" dans les missions du conseil de surveillance.